

**Considérant** que l'analyse des offres, il a été décidé de retenir les offres ci-dessous :

- Lot n°1 : EURL LA BELLE MAISON pour un montant de 24 302.46 € TTC
- Lot n°2 : ENTREPRISE GAUTIER FRERES pour un montant de 17 385.60 € TTC
- Lot n°3 : EURL LA BELLE MAISON pour un montant de 5 350.46 € TTC

**Soit un montant total TTC pour l'opération de 47 038.52 € TTC**

**A décidé**

- **D'APPROUVER** l'offre comme indiqué ci-dessus pour un montant de 47 038,52 € TTC;
  - Lot n°1 : EURL LA BELLE MAISON pour un montant de 24 302.46 € TTC
  - Lot n°2 : ENTREPRISE GAUTIER FRERES pour un montant de 17 385.60 € TTC
  - Lot n°3 : EURL LA BELLE MAISON pour un montant de 5 350.46 € TTC

↳ **MARCHE « REDEVANCE INCITATIVE : LOCATION D'UN ACCES A UN LOGICIEL DE GESTION DES BACS" » - AVENANT 1** (décision n°17/11/305 du 27 novembre 2017)

**Conformément** les délibérations du 8 avril 2014 et 20 Mai 2014, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Le Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu ;

**Considérant** la décision du maire N° DEC 15/12/234 en date du 24/12/2015, approuvant le choix du prestataire,

**Considérant** que la prestation demandée doit être réalisée par le prestataire retenu,

**Considérant** la proposition de **STYX** pour réaliser cette prestation d'un montant de **4 788 .25 € HT**,

**Les autres clauses du marché restent inchangées.**

**A décidé**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 d'un montant de à **4 788.25 € HT** portant le montant du marché à 47 382.28 € HT.

### III- DELIBERATION

#### 1-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CREATION D'UNE HELISTATION MINISTERIELLE A PORT JOINVILLE

**Rapporteur : Bruno NOURY**

Vu le code de l'environnement, et notamment le livre V ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu la délibération DEL/NN/15/04/45 du 7 avril 2015 de la commune de l'île d'Yeu sollicitant une enquête publique pour la création d'une hélistation ministérielle à Port Joinville ;

Vu la délibération DEL/NN/17/04/114 du 18 avril 2017 validant les études complémentaires soumises à l'enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 17- DRCTAJ/1-247 en date du 12 Mai 2017, fixant les dates et modalités de l'enquête publique ;

Vu l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 6 avril 2016 ;

Vu la décision n° E17000073/44 du président du tribunal administratif de Nantes du 13 avril 2017 portant désignation d'un commissaire-enquêteur ;

Considérant les conditions de déroulement de cette enquête publique, attestées par le commissaire enquêteur : « Les conditions d'accueil du public au cours de l'enquête ont été excellentes et accessibles à tous, pendant et en dehors, des permanences. » ;

Considérant la tenue d'une réunion publique, le mercredi 5 juillet, au Casino, de 20h30 à 23h30, en présence d'environ 80 personnes ;

Considérant l'importance de la mobilisation des islais et résidents secondaires, au cours de cette enquête qui a permis de collecter, tout au long des dix permanences, dont une nocturne, Six- cent- quatre-vingt-dix-sept (697) observations au registre d'enquête (69 courriers, 146 observations ou notes écrites, 482 courriels sur l'adresse spécifique ouverte à cette occasion) ;

Considérant les CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*L'enquête publique pour le projet de création d'une hélistation ministérielle à Port Joinville, sur l'île d'Yeu a eu lieu en période estivale, à cheval sur les mois de juillet et d'août 2017 afin que la majorité des Islais, résidents, vacanciers et visiteurs puissent exprimer leur avis.*

*Deux questions ont été posées par le public que je fais miennes : 1 – s'il n'y avait pas d'hélistation à l'île d'Yeu et qu'il s'agisse d'en créer une, où serait-elle localisée ? 2 – l'hélistation de Port Joinville peut-elle accueillir la totalité des activités d'OYA Vendée Hélicoptères ?*

*A la première question et dans la mesure où un aérodrome existe sur l'île, il paraît évident qu'une hélistation devrait y trouver sa place, d'autant que l'espace disponible permet ces aménagements.*

*A la seconde question, l'hélistation de Port Joinville, peut, à mon sens, accueillir la totalité des activités effectuées par OYA Vendée Hélicoptères, à l'exception peut-être des hangars dans lesquels les hélicoptères sont stationnés la nuit.*

*Il n'y a pas d'ambiguïté sur les deux situations, sauf qu'elles sont totalement antinomiques.*

*Une chose est certaine, dès qu'il s'agit de gagner le continent ou d'en revenir, une grande majorité de personnes utilise le bateau ou l'hélicoptère, beaucoup font un mixte empruntant l'un pour l'aller et l'autre pour le retour. L'importance d'un positionnement proche l'un de l'autre est évident, ne serait-ce que pour récupérer son véhicule au plus près.*

*La situation est différente à l'hélistation de Beauvoir-Fromentine, surtout pour le déplacement Yeu/continent. A l'arrivée, un bus (le temps d'attente est souvent long et il y en a beaucoup moins hors saison), les taxis (assez coûteux par rapport à la distance à effectuer pour rallier le centre de Fromentine), ou le véhicule d'un proche ou d'un ami, est nécessaire. Les plus courageux feront la route à pied.*

*Pour certains, ces difficultés se reproduiraient à l'île d'Yeu si l'hélistation était transférée à l'aérodrome.*

*Un autre critère est à prendre en compte, c'est la saisonnalité. L'île est une station balnéaire prisée. La saison estivale dure en moyenne quatre mois dont une plus grande fréquentation en juillet et en août. Les résidents à l'année apprécient la présence de l'hélicoptère qui les*

rassurent en cas de problème de santé. La disparition éventuelle de l'hélicoptère est vécue comme un désastre, même si tous ne sont pas usagers de ce mode de transport.

Port Joinville est, en quelque sorte, le centre-ville de l'île d'Yeu. Les commerces et les services sont à proximité, tout une organisation s'est mise en place au plus près des moyens de traversée.

L'hôpital, le centre médical, la maison de retraite, l'EPHAD ne sont qu'à quelques centaines de mètres. Même si l'aérodrome est peu éloigné, les quelques 3,5 km qui le séparent de Port Joinville ont pour conséquences des fonctionnements complètement différents. Un exemple, pour les consultations de spécialistes à l'hôpital, la plupart de ces derniers viennent à pied du port ou de l'hélistation. Leur arrivée sur l'aérodrome nécessiterait soit qu'ils prennent un taxi – or, il y en a peu sur l'île – soit qu'un membre du personnel hospitalier vienne les chercher, même chose pour le retour. Une consultation (voire deux) pourrait ne pas être effectuée.

Les prélèvements sanguins sont transportés par hélicoptère aux environs de midi, les infirmiers venant les apporter à l'hélistation souvent à la dernière minute. S'ils devaient faire la même chose à l'aérodrome, quelques prélèvements devraient être reportés au lendemain.

Les journaux et le courrier peuvent être distribués le matin et l'envoi des correspondances et des colis partent le soir même. Ce pourrait ne plus être possible ainsi.

Un tas d'autres exemples pourraient être rapportés.

Sur le plan environnemental, le maintien de l'hélistation à Port Joinville n'impacterait pas plus l'environnement qu'actuellement.

Par contre, son transfert à l'aérodrome allongerait non seulement le temps de vol mais aussi la consommation de carburant, cette dernière contribuerait à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les déplacements terrestres consécutifs à l'éloignement de l'aire de poser créeraient, eux aussi, des nuisances environnementales, d'autant que la majorité des véhicules n'est pas récente et plutôt polluante.

Bien entendu, il ne faut pas négliger le bruit. Ce dernier est flagrant sur le port, cependant l'hélicoptère n'en est pas le seul créateur. Toutes les précautions doivent être prises pour limiter au maximum le bruit de l'hélistation par des mesures anti-bruit. La commune s'y est engagée. Je rappelle, à ce sujet, que l'éloignement de l'hélistation ne supprimerait pas complètement le bruit qui lui est reproché. L'île étant petite certains déplacements seront quand même audibles pour pas mal de personnes quelle que soit la localisation de l'hélistation. Enfin, l'expérience prouve que si le bruit spécifique de l'hélicoptère est diminué, d'autres sons viendront prendre le relais et deviendront, à leur tour, des nuisances pour le voisinage.

Il en a peu été question pendant l'enquête, mais les mouvements des aéronefs sur l'aérodrome, surtout en période estivale où la circulation est intense, ne sont pas neutres en matière de bruit, il suffit d'aller faire un tour sur les plages du secteur.

Ainsi que l'indique la commune dans sa réponse au procès-verbal des observations du public, « En cas de maintien de l'hélistation sur Port Joinville, une convention de mise à disposition de la zone serait réactualisée avec des restrictions d'horaires et d'usage assortie des prescriptions 2017 de la DGAC portant notamment sur le contrôle, le balayage et l'entretien de ladite zone »

Il est impératif, en effet, que l'activité de l'exploitant de l'hélistation soit cadrée et suivie. De même, toute nouvelle proposition commerciale devra être validée par la commune avant sa mise en service.

*Un autre sujet préoccupe beaucoup la population : la sécurité.*

*La proximité du parking, à Port Joinville, fait craindre des conséquences importantes si un crash se produisait par incident technique ou malaise d'un pilote. Les décollages et les atterrissages s'effectuent à la verticale, face au vent, puis vers la mer. Les cônes de trouées déplacés limiteront encore plus ce genre de problème.*

*Les appareils sont entretenus très régulièrement et les pilotes ont des contrôles médicaux tous les six mois. Tout est possible. En effet, maintenir l'hélistation à Port Joinville est peut-être risqué, mais il est de notoriété publique qu'il y a nettement moins de risque d'accident d'avions ou d'hélicoptères que par des moyens terrestres.*

*Je déplore que les obligations en matière de sécurité, imposées pour la création de cette hélistation, ne concernent que l'enceinte intérieure de cette installation. Je recommande fortement à la commune d'élargir son champ d'action à une marge de sécurité, à définir puisque la loi ne l'impose pas, aux extérieurs immédiats de l'hélistation. Le respect de ce périmètre sécuritaire devra être officialisé et des pénalités devront être, non seulement prévues mais appliquées, ce qui n'est pas le cas actuellement.*

*Je confirme aussi que le manège pour enfants, éventuellement la foire, et la station du petit train devront, à mon avis, être déplacés en dehors de ce secteur.*

*L'insularité de l'île d'Yeu coûte aux Islais, permanents et temporaires, car tout déplacement vers le continent impose des frais supplémentaires. C'est le cas du transport de matériaux pour les constructions par exemple, le déplacement de techniciens pour des entretiens ou des réparations, le suivi de soins médicaux à l'hôpital de Challans ou de la Roche sur Yon, etc ...*

*La répercussion de certaines charges sur les utilisateurs de l'hélicoptère me semble justifiée même à Port Joinville : la taxe d'atterrissage à la discrétion de la commune, une redevance d'occupation du domaine public si ce n'est pas le cas, la prise en charge ou une participation financière aux coûts d'entretien du terre-plein de l'hélistation.*

*Pour la commune, la création de l'hélistation ministérielle ne sera pas neutre au niveau budgétaire. Il serait intéressant qu'un Plan Pluriannuel d'Investissements soit élaboré pour financer les travaux et aménagements, intérieurs et extérieurs de l'hélistation.*

*La commune a prévu de solliciter des subventions pour alléger sa participation budgétaire. Une étude financière permettrait de connaître, d'une part, la réalité des investissements pour la totalité des travaux et aménagements nécessaires au bon fonctionnement de l'hélistation, y compris hors du périmètre du terre-plein, et le montant des aides possibles.*

*L'exploitant de l'hélistation est, actuellement, OYA Vendée Hélicoptères.*

*Société privée, dont le siège social est sur l'île d'Yeu, elle emploie 11 personnes. Son but commercial ne peut pas lui être reproché. Elle propose des prestations et des services que sa clientèle apprécie et utilise. Qu'elle défende son entreprise avec les moyens à sa disposition est de bonne guerre. Lui demander d'aller faire son commerce ailleurs est une attaque injustifiée, c'est comme s'il était exigé du boulanger d'aller faire son pain sur le continent. Comment réagiraient les Islais ?*

*Des échos que j'ai pu avoir de vive voix pendant les permanences ou par les observations, les utilisateurs de l'hélicoptère considèrent que les pilotes sont sympas, même s'ils fonctionnent un peu en « cow boys » pour leur clientèle, à l'écoute de tous et très serviables. Ce sont des professionnels qui ont à cœur de faire marcher leur compagnie et de satisfaire leurs usagers.*



Rien n'assure que si OYA Vendée Hélicoptères fermait la porte, un prestataire reprendrait l'activité pour, a minima, les évacuations sanitaires. L'Ile d'Yeu n'aurait plus comme possibilité d'évacuation que le canot de sauvetage ou l'hélicoptère du SAMU qui n'est pas toujours disponible le moment voulu. Il y a donc tout intérêt à faire perdurer cette entreprise locale.

Des intervenants à l'enquête ont souhaité avoir des comptes plus détaillés. Je m'y suis opposée. J'ai demandé ces comptes à OVH qui me les a communiqués et je n'ai pas jugé utile de les mettre au dossier d'enquête. La survie financière d'OYA Vendée Hélicoptères est son affaire et pas celle des Islais.

Le maintien de l'hélicoptère est souhaité surtout pour les évacuations sanitaires, de préférence à Port Joinville, et bien que les évacuations sanitaires s'effectuent de l'aérodrome la nuit.

Des observations questionnent sur la réalité des évacuations sanitaires. J'ai interrogé le président d'une association spécialisée, qui coordonne les services du SAMU dans la Somme (ANNEXE N° 6).

Un appel au 15 déclenche une série d'actions qui dépendent de la pathologie du patient : 1 - un conseil médical, 2 - l'envoi d'un médecin généraliste au domicile du patient, 3 - l'envoi d'une ambulance privée ou publique, avec des secouristes mais pas de médecin, ce peut être le cas à l'Ile d'Yeu, l'hélicoptère faisant office d'ambulance locale = transport sanitaire 4 - l'envoi du SAMU, ou du SMUR (avec une équipe médicale) = évacuation sanitaire

La présence d'un hôpital à l'Ile d'Yeu permet une évacuation sanitaire (soit par bateau, soit par hélicoptère) avec un médecin de l'hôpital, correspondant du SAMU, capable de prendre en charge les premières urgences, la douleur et de mettre le patient en position d'évacuation.

Le rôle de l'hélicoptère est donc important, surtout par gros temps, brouillard ou quand les marées ne permettent pas le départ du bateau.

L'hélistation doit-elle être créée sur le port ou sur l'aérodrome ?

Le sujet a passionné le public, qui s'est beaucoup déplacé et a surtout donné son opinion sur la localisation de l'hélistation, certaines personnes ont déposé une observation sans donner d'argument pour étayer leur position.

Comme je l'ai indiqué en préambule, si l'hélistation n'existait pas où serait-elle créée ? Ma réponse serait, sans hésitation, à l'aérodrome. Tout simplement aussi parce qu'il n'existerait pas de foncier pour une telle installation.

Toutefois, la situation n'est pas si évidente que cela puisqu'une hélistation existe, depuis plus de 30 ans, qu'elle donne satisfaction à une majorité de résidents. Qu'outre son utilité évidente, notamment pour les transports et évacuations sanitaires, elle est une vitrine pour le développement du tourisme et, en conséquence, pour l'économie islaise.

Il est vrai qu'un quartier est très proche de l'hélistation et que ses habitants subissent des nuisances liées à sa présence. De même, la friche industrielle, voisine également de l'installation, semble se détériorer sans que des projets aboutissent, peut-être à cause de l'hélicoptère. Cela reste, toutefois, à prouver.

Enfin, un argument n'est pas négligeable, il s'agit de l'élément financier. L'estimation des travaux à l'aérodrome est le double de celle envisagée pour Port Joinville. Il convient, aussi, de prendre en compte les dépenses de fonctionnement dont il n'a pas été question. L'aérodrome affiche régulièrement un déficit, pour l'hélistation il n'en a pas été fait état. L'exploitant

*pourrait participer aux frais de fonctionnement de l'hélistation soit avec les taxes d'atterrissage, soit avec une redevance d'occupation du domaine public. Je laisse la commune gérer cet aspect.*

*Il a été également proposé de maintenir uniquement une aire de poser à Port Joinville pour les évacuations sanitaires et que tout le reste de l'activité s'effectue de l'aérodrome. Je pense qu'il peut être envisagé de laisser l'hélistation fonctionner au maximum à Port Joinville en dehors de la période estivale et de limiter son utilisation l'été, en interdisant certaines plages horaires, en concertation avec l'exploitant.*

*La surélévation du terre-plein peut être l'occasion de passer des fourreaux qui pourraient permettre d'éclairer la DZ en cas de besoin.*

Considérant l'avis final du commissaire enquêteur, repris ci-après in extenso :

*« Je considère que le projet de création d'une hélistation ministérielle à Port Joinville, présenté par la commune de l'Ile d'Yeu :*

*- a respecté toutes les procédures en vigueur, - toutes les mesures pour l'information du public ont bien été prises, - toutes les pièces du dossier comportaient des informations, des études et des plans permettant au public d'avoir une bonne connaissance du projet mis à l'enquête publique, - l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, - toutes les personnes qui l'ont souhaité ont été reçues au cours des permanences tenues au Pôle économique, rue des Bossilles à l'Ile d'Yeu, - les grands principes du Code de l'Environnement et du Code de l'Aviation civile sont bien respectés, - le projet de création d'une hélistation ministérielle à Port Joinville est d'utilité collective et d'intérêt général.*

*A mon avis, et en toute bonne foi, rien ne s'oppose à ce que je donne :*

**UN AVIS FAVORABLE**

*à la demande de création, par la commune de l'Ile d'Yeu, d'une hélistation ministérielle à Port Joinville. »*

Patrice BERNARD tient à souligner que la législation a été respectée, et que la démarche menée a respecté toutes les étapes, et qu'en conséquence il est favorable à ce projet.

Sylvie GROC regrette que le développement de cette zone de Port Joinville soit mis en cause par la présence de l'Hélistation

Pierre MECHIN précise qu'il pourra quand même y avoir certains aménagements et que ce n'est pas un frein pour l'activité.

Sylvie GROC répond qu'un projet de logements a déjà été envisagé dans ce secteur et qu'il a été arrêté

Bruno NOURY rappelle que ce projet de logements n'a pas été stoppé par l'hélistation mais pour d'autres raisons.

Stéphane GILOT dit qu'on peut imaginer des commerces et limiter le bruit pour des installations.

François Xavier DUBOIS précise que vu les progrès en isolation phonique aujourd'hui, il y a des possibilités.

Michel CHARUAU précise qu'un argument du commissaire enquêteur lui paraît important. C'est celui de la diminution de pollution qui était communément admis dans l'hypothèse du déménagement vers l'aérodrome. Or le commissaire enquêteur montre que c'est le contraire.

Patrice BERNARD dit qu'au niveau sécurité c'est exactement la même chose car en maintenant l'hélistation à Port Joinville, il y a moins de survol de l'île.

Guy BEZILLE : ce qui me paraît important et qui m'amène à être favorable à l'hélistation ministérielle à Port Joinville : c'est que nous limitions l'utilisation de l'hélistation, et qu'une convention avec la société utilisatrice précise bien que les usages de loisirs partiront à l'aérodrome.

Bruno NOURY précise que souvent on a opposé les deux secteurs avec les coûts des taxes possibles à l'aérodrome et pas à Port Joinville. Demain ce sera différent, il y aura cette possibilité aux deux endroits. L'aire de poser sera décalée vers l'ouest, le bâtiment en dur participera à l'isolation phonique. Il était important pour lui de réaliser toutes ces études qui ont permis d'alimenter le débat dans toutes ses dimensions.

Bruno NOURY se déclare favorable à cette implantation avec les limites évoquées qui permettront aussi de limiter le bruit pour les riverains dont il entend bien les réserves et les oppositions

Judith LE RALLE demande si nous seront aidés pour les travaux.

Bruno NOURY répond que non, ce sera notre hélistation, ce sera donc à nous de rechercher d'éventuelles aides financières.

Patrice BERNARD demande de revoir les 2 zones d'interdiction et leurs limites pour que ce ne soit pas trop restrictif (ex : plage de la borgne).

Bruno NOURY répond que oui c'est sans doute démesuré, on survole Fromentine, le pont de Noirmoutier et on l'interdit pas pour autant. Donc oui, on sollicitera la Préfecture maritime pour ramener les interdictions à de plus justes proportions. Oui à l'interdiction pour des bateaux avec des mâts élevés mais pas à l'interdiction d'utilisation de la plage.

Carole CHARUAU : la convention prévoit une définition des créneaux horaires chaque année, elle trouve que c'est beaucoup et contraignant pour la société utilisatrice.

Bruno NOURY répond que c'est bien, qu'une fois par an, il y ait cette rencontre et cette confirmation ou modification.

Michel CHARUAU dit que pour les horaires des bateaux, une réunion a lieu tous les ans en juin, et que cela ne pose pas de problème, il est donc possible de prendre le même rythme.

Guy BEZILLE dit que c'est vrai qu'après 1 an de fonctionnement, il sera très important de se voir pour faire un point et lister les difficultés éventuelles. Ensuite il pourrait y avoir une AOT plus longue et une convention révisable.

Suivant l'article 2121-21 du CGCT, certains membres du conseil municipal arguant du caractère sensible de ce débat, demandent un vote à bulletin secret. Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la modalité de vote à bulletin secret.

Sur les 22 membres présents, 8 conseillers (soit le tiers requis) demandent ce vote à bulletin secret : Michel CHARUAU, Sandrine TARAUD, Alice MARTIN, Pierre MECHIN, Claudie BILLE, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD et Michel BRUNEAU.

Monsieur le Maire constate ce résultat et indique que la modalité du vote sera celle d'un vote à bulletin secret.

Fabien RICOLLEAU, secrétaire de séance, distribue les bulletins, fait procéder au vote, puis au décompte des voix.

Après dépouillement des bulletins, **sur la proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

**VOTANTS : 26 – Contre 5 : - POUR : 21**

◆ **DONNE** un avis favorable à la création d'une hélistation ministérielle à Port Joinville, et **DECLARE** ce projet d'intérêt général, et cela aux conditions suivantes :

- Que la société utilisatrice s'engage à respecter les cônes d'envol et d'atterrissage en utilisant à chaque mouvement le bord du cône le plus éloigné des habitations d'une part et de la digue d'entrée du port d'autre part, afin de limiter les nuisances et notamment le bruit.
- La commune s'engage à réaliser des aménagements limitant le bruit autour de l'hélistation, notamment un bâtiment d'accueil en dur dont les caractéristiques seront à définir pour respecter les objectifs de limitation du bruit et de conformité au PLU.
- La commune mettra en place une autorisation d'occupation temporaire, qui pourra évoluer chaque année, et qui précisera les restrictions d'usage, d'horaires et de périodicité. Cette AOT couplée avec la redevance correspondante ainsi que les taxes d'atterrissage rendues possibles par le statut de l'hélistation serviront notamment à la commune pour le financement des installations (bâtiment, grillage...) et la surveillance du respect des usages autorisés.
- **Restrictions d'usage :** L'hélistation de port Joinville doit être utilisée pour le trafic régulier de jour : de transport de passagers, de transport de fret (matériel médical, courrier, pièces diverses et urgentes), et les évacuations sanitaires.

Sont donc exclus : les vols à caractère professionnel (Eoliennes,...), les vols découverte, les baptêmes de l'air et toutes activités ponctuelles, ludiques ou n'entrant pas dans les activités citées au premier paragraphe. Toutes ces activités en lien avec l'île d'YEU devront utiliser l'aire de poser hélicoptère de l'aérodrome.

Par ailleurs, toute nouvelle proposition commerciale devra être validée par la commune avant sa mise en service

- **Restriction d'horaires et périodicités :**

A l'exclusion des évacuations sanitaires, l'hélistation de port Joinville sera ouverte à la circulation aérienne suivant les créneaux horaires qui seront définis chaque année par le conseil municipal en fonction de la saisonnalité et de l'évolution de l'aménagement du quartier des usines. Les règles de fonctionnement seront rappelées dans une convention qui précisera par ailleurs les restrictions d'horaires et de périodicité.

Le Maire  
Bruno NOURY



Le secrétaire de séance  
Fabien RICOLLEAU